

CERTIPHYTO

DÉCIDEUR EN ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT

(DESA)

FORMATION RENOUVELLEMENT

PRÉSENTATION | Cette formation a pour objectif de donner aux stagiaires une compréhension et un enseignement complet liés au Décideur en entreprise soumise à agrément.

OBJECTIFS	<p>À l'issue de la session, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender l'ensemble de la législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leurs utilisations ; • Être capable d'identifier les risques pour l'environnement liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de les prévenir ; • Être capable d'identifier les risques pour les êtres humains, opérateurs et usagers, liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de les prévenir ; • Être capable d'évaluer et de préconiser des méthodes de lutte alternatives afin de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
PRÉ-REQUIS	Professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques ;
PUBLIC	<p>Entrepreneurs du territoire, entrepreneurs paysagistes, prestataires de service qui interviennent pour des tiers.</p> <p>La participation, à la formation, de stagiaires exerçant des fonctions identiques sera privilégiée au profit de la dynamique de groupe.</p>
PROGRAMME	<p>Jour 1 8h45 – 9h00 : Accueil</p> <p>Introduction de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des objectifs et enjeux de la journée de formation ; • Tour de table pour connaître les attentes des stagiaires. <p>Jour 1 9h00 - 11h00</p> <p>Thème : RÉGLEMENTATION et sécurité environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes : plan Ecophyto ; • Définition des produits phytopharmaceutiques ;

- Autorisation de mise sur le marché, produits licites et illégaux ;
- Utilisation des produits ;
- Classement, transport, stockage et enregistrement des produits ;
- Collecte et traitement des déchets et effluents ;
- Les différents niveaux de responsabilité ;
- Agrément d'entreprise ;
- Réglementation spécifique à l'activité professionnelle ;
- Dangerosité du produit et impact sur l'environnement (*faune et flore*) ;
- Situation d'exposition aux dangers dans l'environnement ;
- Zonage (*zone protégée, périmètre de captage...*) ;
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage ;
- Pratiques et aménagements visant à limiter les risques ;
- Traçabilité tout au long du processus ;
- Spécificité des différentes cultures et sols ;
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers.

Jour 1 | 11h00 - 12h30

THÈME : SANTÉ SÉCURITÉ APPLICATEUR et espace ouvert au public

- Dangerosité des produits ;
- Situation d'exposition aux dangers ;
- Catégories de populations sensibles ;

Jour 1 | 12h30 – 14h00 : Déjeuner

Jour 1 | 14h00 – 14h30

- Principales mesures de prévention et de protection pour réduire ces risques ;
- Estimation des risques pour les usagers ;
- Principes d'utilisation, principales consignes et réglementation ;
- Connaître la conduite à tenir en cas d'intoxications aiguës ou d'accidents ;
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude ;
- Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément ;
- Consignes d'intervention sur les chantiers ;
- Information des commanditaires.

Jour 1 | 14h30 – 17h30

THÈME : RÉDUCTION DE L'USAGE, méthodes alternatives :

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels ; • Techniques de lutte intégrée ; • Evaluation comparative de l'utilisation des produits • Évaluation de la nécessité d'intervenir ; • Raisonnement des interventions ; • Choix des produits ; • Adaptation des doses en fonction de l'état et de la distribution spatiale des bio-agresseurs ; • Evaluation comparative de l'utilisation des produits et techniques alternatives ; <p>Évaluation de la formation.</p>
INTERVENANT	Formateur spécialisé en produits phytopharmaceutiques, santé et environnement.
MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Combinaison des méthodes affirmatives, interrogatives et actives ; • Présentation de documents, vidéos, articles de presse, diaporamas ; • Exercices et échanges des pratiques pour mutualiser ; • Travaux de sous-groupes et restitution en grand groupe ; • Remise d'un livret stagiaire ; • Approche contextualisée au secteur d'activité des stagiaires.
VALIDATION	Attestation de formation
RESPONSABLE DE STAGE	Alain PANOT
DURÉE	1 jour (7 heures)
LIEU & DATE	À déterminer
COÛTS ET MODALITÉS	Pour connaître les conditions d'accessibilité (y compris pour les personnes en situation de handicap) et les délais d'accès de chacune de nos formations : nous contacter.